

**LA
PURETÉ
D'UNE
NATION**

LES LOIS DE LA PURETÉE FAMILIALE

COHEN GABRIEL, RABBIN

WEST COAST RABBINICAL COURT

C'est avec Merci au Tout-Puissant que je vous apporte ce livre à la presse. Il est le fruit d'une longue étude dans la recherche et la compilation des lois qui constituent l'un des trois piliers de notre religion: Shabbat, cacheroute et de la famille de pureté.

Cette brochure fait partie d'une série que notre Bet Din, le CMER, a entrepris de publier, afin de contribuer à l'éducation de nos communautés dans le maintien de leur vie familiale dans la sainteté et la pureté.

Il s'agit d'un guide d'étude pratique pour toutes les femmes juives en mettant l'accent sur les coutumes séfarades.

Pendant près de deux millénaires, les Juifs séfarades ont vécu, prospéré et se lance dans les différentes cultures et traditions. Nous avons eu notre grands sages et les luminaires à chaque génération, qui nous a enseigné de manière la Torah de vie, l'amour de la Torah lois, les coutumes, et les mélodies, nous élever à la hauteur spirituelle sans précédent.

Quand nous étions dispersés à nouveau sur notre "troisième exil" à tous les coins de la terre, dans chaque nouveau pays, si nous sommes venus d'Europe, le Moyen-Orient ou en Afrique, nous avons regroupés et ont établi des communautés nouvelles. Cela nous a obligé à nous renforcer et de revitaliser une fois de plus nos coutumes et notre lien avec les générations plus âgées et ancienne gloire.

Ce travail Halacha a été rédigé suite à sa tradition sépharade plus grand détail la plupart des autorités rabbiniques de notre époque, et notamment l 'R' Yitzchak Abadi, Sh'lita. Si vous avez des questions ou des commentaires, s'il vous plaît envoyez à notre Bet Din adresse.

Sur le plan personnel, je tiens à exprimer ma gratitude et mes remerciements à tous mes rabbins et des enseignants: à la Yeshiva de Beth Medrash Govoha, Lakewood, New Jersey, et en particulier à l'Hayeshiva Rosh, Harav Rabbi Shneur Hagaon Kotler Z "TL, qui m'a préparé à consacrer ma vie à la Torah.

Merci beaucoup vont également à Harav Harashi, le rabbin Mordechai Eliyahu Sh'lita pour la promotion et l'accompagnement du développement de notre travail, et de Rabbi Its'hak Abadi, Sh'lita, un des plus grands poskim dans notre génération, pour son apprentissage continu avec moi pendant près de trois décennies. Je tiens à remercier mes amis et collègues que je apprendre et de travailler avec tous les jours. Je tiens également à remercier mon ami et sa femme, le rabbin et Mme AB pour la relecture de ce travail. Que le Tout-Puissant les bénir, leurs familles et tous leurs partisans avec la longue vie, santé et bonheur.

Préface

De toutes les créations de Hachem, l'homme est le plus impressionnant. Il a été créé avec un organisme complexe et une âme. Bien que la compréhension de la mécanique de l'âme sont dans une large mesure au-delà de la connaissance humaine, le corps a toutefois été l'objet des siècles d'étude intensive, la recherche et l'expérimentation.

Plus nous plonger dans le miracle de la vie humaine, plus nous sommes remplis d'admiration et de respect pour notre Créateur.

C'est une merveille que le corps humain va sur ses fonctions quotidiennes avec la précision de l'horloge la plus sophistiquée, le maintien en tout temps ces signes vitaux comme la température, la pression artérielle, et tous ses systèmes dans des conditions optimales. Les fonctions de la vie de la respiration, l'alimentation, la digestion et la reproduction sont programmés à la perfection, fonctionnant sur une batterie infinie.

Ce livre, qui traite du cycle féminin et ses implications dans la vie du couple juif, est un extrait des lois qui ont été connus de nous, depuis la révélation au Sinaï. Déjà à cette époque nos sages ont été en mesure de prévoir et de calculer ce cycle avec une précision étonnante, Merci à la connaissance qu'ils ont tiré de notre Torah.

Nos commandements servent à maintenir l'identité du peuple juif, de les maintenir en dehors de la gentils. "Je suis Dieu votre Seigneur qui vous a mis en dehors de l'Organisation des Nations. (20:24 Lévitique)

En suivant ces Halakhot nous agissons de la manière la plus bénéfique pour notre corps et nos âmes, dans ce monde et dans l'autre. Cependant, dans Sa grâce, Hachem nous promet récompense pour le faire: "Dieu nous a ordonné de suivre toutes ces règles ... qu'il nous accorde une bonne ...

»(Deutéronome 6:24)

Pourtant, les commandements doivent être conservés car Hashem leur a donné à nous et non pas parce que la logique voudrait qu'elle.

La pureté d'une NATION

Cette brochure, «la pureté d'une» nation a été en gestation depuis de nombreuses années Ce travail a été adapté et fondé sur les questions posées au fil des ans conseiller les nombreuses familles qui nous a invités. Le Halakhot a déclaré avoir été minutieusement contrôlé et bien Responsa à de nombreuses questions pratiques ont été intégrées

En ce début du XXI^e siècle, nous vivons à une époque sans précédent dans le progrès scientifique. Malheureusement, d'autres domaines de notre vie n'ont pas réussi aussi bien. L'institution familiale en particulier reçoit des coups durs et elle est lentement en ruine. Avec la permissivité étant la norme, le sens de la responsabilité, l'engagement et le dévouement que, une fois allé une fois dans un mariage deviennent une chose du passé. On a beaucoup entendu parler des objectifs indépendants, sentiment de soi, affirmation de soi, manque de communication et d'autres maladies des temps modernes qui font des ravages dans la maison.

"Am Yisrael" possède un "Livre de Vie", la Torah, où l'on peut trouver des lignes directrices pour tous les aspects de notre vie. Génération après génération, la maison juive a survécu aux attaques du monde profane, Merci à un outil puissant: son adhésion à la lois de pureté familiale, tel que prescrit dans notre sainte Torah. Ces lois ont été prononcées, de mère en fille, de Rebbi à Talmid. Ils ont été discrètement et soigneusement étudié et observé. Indépendamment de leur mode de vie ou l'apparence extérieure, des dizaines de Benot Yisrael ont été privés de maintien de ces Halakhot le plus important.

"Ma Ohalecha Tovu, Yaakov, Mishkenotecha," Yisrael. Quelle sont vos tentes Yaakov, vos sanctuaires, Israël! "

Le Halakhot de la famille de pureté sont très puissants et les fruits de leur maintien en valent la discipline imposée. Hashem dans son infinie sagesse nous a fourni de l'emploi "et des Soins de" livre qui devrait se réunir avec tous les deux juifs entrant dans le Pacte impressionnant de mariage.

Avec cette infinie sagesse, le couple juif a connu pendant des siècles, les moments les plus appropriés pour la conception, le temps optimal pour une relation saine et heureuse, en évitant les jours où le corps est faible ou l'esprit préoccupé. L'observation de ces lois est le secret qui tient un mariage juif aussi spécial que le premier jour, pour toujours.

Ce cycle est à la base de la reproduction humaine et est un miracle des miracles qu'il se produit alors qu'une femme est dans sa jeunesse, quand elle a la force et de patience pour construire une famille. Les faits qui ont été récemment découverts, mais, ont été la connaissance commune, pour la nation juive depuis la révélation au Sinäi.

Avec le temps, les contes de nombreuses épouses et les superstitions se sont mêlés à ces lois. Ces écarts font leur bonne observance difficile. Il est important de les apprendre avec précision pour éviter de rigueurs inutiles.

Toutefois récompensant le respect des lois Taharat Hamishpachah peut être, nous devrions garder à l'esprit que ce n'est pas seulement un mode de vie, mais a recommandé un commandement divin qui apporte la rétribution lourd quand il n'est pas maintenu. Ils sont obligatoires et nous sommes responsables pour eux.

D'autre part, les bénédictions dans notre maison, l'harmonie, de respect et de considération, le

renouvellement mensuel d'une relation qui émanent d'une vie de Kedusha, la qualité de la Neshamot dans nos enfants, sont quelques-uns des nombreux avantages inestimables dans ce monde et l'autre qui découlent de l'adhésion à ce mode de vie.

Je prie pour que, avec l'aide de Hachem de ce livre sera utile dans le respect et la clarification de ces Halakhot. Mai Hashem instiller en nous le désir de les observer et le courage de les garder afin que notre nation de préserver son titre de Mamlechet Kohanim Kadosh Vegoy.

Taharat Hamishpacha est la pureté de la famille, la pureté d'une nation.

CHAPITRE I

Une femme qui perçoit une goutte de sang est appelé un niddah et doit compter sept jours de la propreté.

Qu'est-ce qu'un état de Nidda?

Une femme jeune ou vieux, célibataires ou mariés, même celui qui est enceintes ou qui allaitent, qui voit la moindre goutte de sang ou qu'il perçoit et est au courant mais il ne fait pas sortir de son corps (voir sur Halakhot Symptômes physiques liés à une période), ou trouve un Ketem, de la teinture (voir Halakhot de Ketamim), que ce soit pendant sa période menstruelle ou à tout autre moment, si elle se produit accidentellement, en sautant ou par une autre activité qui pourrait lui causer de libérer le sang , devient un état de Nidda: dans un état de malpropreté menstruel. Si un homme cohabite avec un état de Nidda, ils sont tous deux responsables d'un décès prématuré: Karet. Quiconque embrasse ou la baise est passible de coups de fouet: Malkot.

Garder Sept Jours de la propreté

Une femme qui est impur menstruellement doit déterminer la conclusion de son flux menstruel par un examen appelé Hefsek Tahara: Conclusion de la pureté. Elle doit donc compter sept jours de la propreté et se plonger dans un bain rituel casher: le Mikvé. Ce n'est qu'alors qu'elle devient admissible à son mari. Que ce soit elle compte les sept jours ou ne les compte pas, si elle ne se plonge dans un Mikvé, elle reste rituellement impur, même si elle peut avoir pris des bains de nombreux à des fins sanitaires et même si toutes les eaux du monde devaient être versée sur elle. De même, les femmes âgées, qui ont cessé d'avoir des règles, ou des femmes qui n'ont pas gardé la pureté de la famille et que vous souhaitez faire de ce temps et sur, doit conclure à compter de pureté sept jours et ensuite se plonger dans un Mikvé. Sinon, leur état de Nidda reste interdit, avec toutes les restrictions concernant la cohabitation et des séparations, dont nous parlerons dans les paragraphes à venir.

CHAPITRE II

Les lois de l'examen avant l'habillage du blanc au cours de la Seven Days Propreté

Conclusion de la pureté (Hefsek Tahara)

Une femme qui a perçu le sang, une période régulière, ou trouve une tache, Ketem, doit effectuer une conclusion "dans la pureté", Hefsek Tahara, d'établir la cessation de sa période. Elle doit alors tenir sept jours de la pureté. (Pour une étude sur Ketamim, s'il vous plaît se référer au chapitre 8).

Selon la coutume de la plupart des Sépharades, ces sept jours sur Démarrer dans la nuit suivante, le quatrième jour de sa période. Ceux qui ont la coutume de garder cinq jours ou plus ne devrait pas changer leurs coutumes sans demander d'abord une autorité rabbinique. Ashkénazes d'observer un minimum de cinq jours avant le début des sept jours de la pureté.

Si la femme a perçu un flux continu ou seulement une petite goutte durant ces quelques jours, elle conclut que «la pureté», le quatrième jour au plus tôt après la première preuve de sang et commence à compter à partir de la nuit suivante. Par exemple, si elle aperçut le sang, le dimanche, même de loin au coucher du soleil le temps, conclut-elle dans la pureté, le mercredi, coucher de soleil avant. Puis, le jeudi est jour de son premier des sept journées de nettoyage. Si la période d'une femme dure plus de quatre jours, elle se terminera dans la pureté, le dernier jour, elle perçoit le sang et commencer à compter les sept jours à compter de la nuit suivante.

Compter quatre jours avant les sept journées de nettoyage ne s'applique que si elle aperçut le sang tout en rituellement propre. Toutefois, si elle était déjà souillé de sang et perçue une fois de plus, elle n'a pas besoin de compter les quatre jours. Elle peut conclure à la pureté dès que le saignement cesse. Par exemple, si elle voit un Ketem qui rend elle un état de Nidda, le dimanche et le mercredi suivant que son début de la période régulière, elle peut conclure à la pureté dès que les arrêts de sang. De même, si en comptant ses jours propre, elle perçoit le sang, ou trouve un Ketem, elle ne peut conclure sur ce même jour, sans attendre un délai supplémentaire, car elle a déjà été souillé pendant quatre jours.

Le moment de l'examen qui détermine sa conclusion dans la pureté est généralement au moins une demi-heure avant le coucher du soleil. Si elle reporte l'examen qu'après le coucher du soleil, elle peut ne pas inclure le lendemain parmi les sept journées de nettoyage. Si cet examen a été effectué très tôt dans la journée, elle devrait consulter un Rav.

Procédures d'examen

Après le quatrième jour de la menstruation, ou chaque fois que son flux s'arrête, une femme doit se laver toute la surface externe et interne. Elle prépare ensuite un petit morceau de chiffon doux, propre, toile blanche, d'environ quatre pouces par quatre pouces (8 cm x 8 cm) de diamètre, ou un morceau de coton de la même taille, nettoyage de tous les côtés. C'est ce qu'on appelle un chiffon Bedika. Il peut être trouvé dans le magasin Mikveh parfois.

Elle s'occupe ensuite autour de son doigt, et pose un pied sur un petit tabouret ou un objet élevé. En position debout dans cette position, elle doit insérer le tissu interne. Afin de se examiner aussi profondément que possible, il est conseillé de placer sa main autour et sous sa cuisse. De cette manière, elle sera en mesure d'insérer son doigt entier sans aucune complication. Le tissu d'examen doit être inséré profondément dans le corps ainsi que dans tous les plis et de fentes. Elle devrait ensuite se examiner en appuyant légèrement sur les côtés tous les internes et tous les plis. Elle doit être attentive à ne pas rayer elle-même et provoquer des taches douteuses. Elle devrait alors retirer le linge Bedika et l'examiner. Si elle est propre, elle est prête à compter les sept jours de la propreté que de la journée suivante.

Si le tissu n'est pas propre, ou elle ne peut pas déterminer si oui ou non il est propre, elle doit le montrer à un expert autorité rabbinique. Après cet examen, il est recommandé qu'elle insérer une autre pièce d'étoffe blanche et laisser inséré pendant environ une demi-heure après le coucher du soleil tout au long de l'heure du crépuscule. (Consultez votre calendrier pour les temps correct). Ceci est connu comme Moch Dohouk: Tissu, étanche. Dans le cas où cette procédure est douloureuse ou il peut lui faire du mal à quitter l'a inséré, même pendant une courte période, elle peut en finir avec la demi-heure de la Dohouk Moch. Toutefois, dans une situation où une femme se termine dans la pureté du jour, elle aperçut le sang, comme dans le cas d'une femme qui voit du sang au cours des sept journées de nettoyage où elle conclut que dans la pureté même jour, le Dohouk Moch est obligatoire depuis le coucher jusqu'au une demi-heure plus tard. (Parce qu'elle a le vacarme d'un Zava ketana).

Quand le soir tombe de cet examen à Tisha Beav, elle peut se laver avant de l'eau chaude mais elle doit veiller à ne pas courir trop d'eau.

Lorsque le moment de cet examen tombe Chabbat ou le Yom Kippour, elle doit veiller à ne pas venir à la compression, Schita.

Le lavage à cet examen est autorisé sur Yom Kippour parce que le lavage est pas pour le plaisir.

L'enfilage de White et les sept jours de la Propreté

Après les procédures mentionné plus tôt, une femme est tenue de porter un vêtement blanc fraîchement lavés. Le vêtement doit être examiné avant de le porter pour être sûr qu'il est exempt de taches. Si elle dort sans fermer sous-vêtement blanc de son corps, elle doit diffuser un drap blanc blanchi qui a déjà été vérifiée pour les taches. Elle sera ensuite procéder de cette manière dans les sept jours. Ashkénazes besoin d'un drap blanc, même avec des sous vêtements blancs?

Les examens au cours de la Seven Days de la propreté

Une femme doit elle-même d'examiner deux fois par jour, une fois le matin et une fois avant le coucher du soleil, de la même manière, elle se vérifier à la fin "dans la pureté», c'est, en insérant le tissu en profondeur dans l'examen et sur les côtés internes. Il ya des moments où Halacha autorise une femme à se vérifier moins souvent. Si elle est sujette à une irritation excessive quand elle se vérifie, elle pourrait être conseillé par un Rav sur la façon de faire moins examens. Dans le cas où elle s'est examiné que deux fois, une fois le premier jour et une fois le septième jour (en plus des examens de la Tahara Hefsek, la conclusion de la pureté), ces sept jours sont acceptées comme des jours de la propreté. Elle est alors autorisé à se plonger dans le Mikvé (bain rituel). (196 p.t. lettre 6).

Les sept journées de nettoyage doit être continu, sans interruption par les flux de sang ou des taches. Si une femme perçoit le sang, même le septième jour, son ancien compte est nul et elle doit procéder à la Tahara Hefsek et commencer à compter les sept jours de la propreté à nouveau. Toutefois, dans ce cas, elle n'a pas à attendre les quatre jours qui précèdent la conclusion de la pureté, comme indiqué précédemment. Au cours de ces sept jours, si elle en a besoin, une femme peut se laver à l'eau chaude et même douche. Depuis sa période a complètement arrêté, il ya peu qu'elle laver toute trace de sang.

Si une femme traverse la Dateline internationale, elle devrait compter sept levers et couchers de soleil fois. Si elle a examiné une seule fois au cours de ces sept jours ou elle ne peut se examiner de plus d'une fois, en raison de certaines blessures internes ou des meurtrissures, elle doit communiquer avec un rabbin. Si elle porte un anneau ou une bague Gartenberg utérus, elle devrait consulter un rabbin sur la manière de son examen et les complications relatives à une substance intermédiaire, Hatsitsah, lors de l'immersion, dont nous parlerons dans les chapitres suivants.

CHAPITRE III

Préparatifs de la Mikveh et Intervenir substances

Le lavage et préparations doit être de préférence a commencé alors qu'il fait encore jour, près de la soirée. Elle doit faire des préparatifs jusqu'au soir, date à laquelle elle doit se plonger. En cas de nécessité, elle peut se laver et se préparer soit pendant la journée ou la nuit. Il convient néanmoins de plus près à son temps d'immersion que possible. Et c'est pourquoi les femmes prennent une douche supplémentaire a le Mikve avant l'immersion.

Une femme doit se laver tout son corps et ses cheveux à proximité au moment de son immersion, Tvila. Elle doit peigne tous les cheveux de sa tête. Comme pour les cheveux sur le reste du corps, il suffit, si elle le sépare correctement avec sa main. Elle doit veiller à utiliser de l'eau chaude quand elle se lave les cheveux.

Avant l'immersion, elle doit examiner de près son corps et ses cheveux afin de s'assurer qu'il n'existe pas de substances intervenant, en regardant et sentant les zones difficiles à atteindre.

Le jour de son immersion, il est préférable de ne pas manipuler les substances qui pourraient coller à l'organisme ou les ongles comme de la pâte, etc. Dans le cas où elle les a traités, elle doit se laver tous les domaines qui ont été en contact avec la pâte. Le vendredi, elle est autorisée à traiter toutes les choses en l'honneur du Chabbat. Elle doit être prudent, mais, pour bien se laver après avoir fini de les manipuler.

Au cours de la période de temps entre ses préparatifs et son immersion réelle, une femme doit également éviter tout ce qui touche collants ou sales, en particulier sur Shabbat quand les préparatifs et le temps d'immersion sont éloignés. Mais si elle oublie et touche adhérer substances, ou elle se nourrit ses enfants, elle doit bien se laver et d'examiner son corps et les mains avant l'immersion. Les lois de l'intervenant substances

Une femme doit plonger son corps tout entier à la fois d'une manière que même un cheveu ne pas rester hors de l'eau. Tout objet trouvé sur elle, empêchent l'eau d'atteindre son corps, qui est d'une nature que les gens n'aiment pas et insistent sur la suppression, est une Hatsitsah, une substance intermédiaire, et elle n'est pas autorisé à se plonger jusqu'à ce qu'elle supprime Si, après la immersion, elle trouve une substance, et elle ne sait pas si c'est un Hatsitsah ou non, elle doit demander à un Rav.

Une femme doit faire attention à intervenir substances, même dans les parties cachées de son corps comme la bouche, le nez, les yeux et les oreilles. Même si l'eau n'atteint pas les pièces internes, ils doivent être examinés et nettoyés à fond comme si l'eau ne pouvait les atteindre. Par conséquent, elle doit s'assurer qu'il n'y ait pas de mucus dans les yeux, soit à l'intérieur ou à l'extérieur, même si le mucus est humide. Elle doit aussi se laver les doigts bien.

Elle doit nettoyer ses dents et entre eux. C'est pourquoi la coutume est de ne pas manger de viande ou de poulet ou de quoi que ce soit collant entre les préparatifs et le temps d'immersion, le jour de Tvila.

Certaines femmes ont la coutume de ne pas manger de viande ce jour-là ensemble. Toutefois, le Shabbat et Yom Tov ou tout autre repas majeur pour une Mitsva, (comme un Brachot Sheva, une chatuna, un Britannique, un Haben Pidyon, un Pourim Seudat, Hol Hamoed, Siyum Masechet, ou une Mitsva Bar,) une femme peut manger de la viande, mais faut faire attention à nettoyer ses dents avant l'immersion. En outre, lorsque son temps d'immersion tombe sur Shabbat ou Yom Tov nuits, elle va essayer de se plonger avant le repas. Cela s'applique aux Melave Malka ainsi.

Si une femme a une plaie couverte d'une croûte, et elle veut en particulier la tavelure sur la plaie pour éviter une hémorragie, ou parce qu'il guérit mieux alors que la gale est allumé, il ne s'appelle pas une substance intermédiaire. Mais, s'il n'y a pas plus fin pour les briseurs de grève, elle a le supprimer.

Dans le cas de cors, durillons, les furoncles, les verrues, la peau dure, ou d'autres tumeurs de la peau, une femme doit les laver et les ramollir avant l'immersion.

Maquillage et toutes les couleurs que les femmes utilisent sur leur visage, les cheveux et les mains, si elles n'ont pas de cohérence et ne sont que superficielles, ils n'interviennent pas lors de l'immersion. Si une femme insiste sur les immergeant dans l'Mikveh avec eux, elle peut le faire avec le consentement de son rabbin.

La saleté et la pâte qui sont sous les ongles d'intervenir lors de l'immersion. C'est pourquoi une femme devrait s'assurer que l'aire sous ses ongles sont propres. Les mêmes clous, toutefois, ne pas intervenir, car ils font partie d'un corps de femme. Ils sont comme ses cheveux, c'est pas un Hatsitsah. Néanmoins, les femmes ont accepté la coutume de se couper les ongles avant l'immersion.

Les femmes qui meurent de leurs cheveux, soit totalement ou partiellement, doit s'assurer qu'il a l'effet désiré appropriée avant leur immersion.

Une femme doit passer de l'eau avant l'immersion, de ne pas venir à se resserrer au cas où elle doit aller plus tard.

Dans le cas de certains saignements du nez ou d'une coupe, elle sera propre et essayez de l'arrêter, avant de le plonger.

Tous les types de plâtres, bandages, pansements et des revêtements de blessure représentent une Hatsitsah. Dans le cas des accolades, points de fusion de soi, des points réguliers, ou les discussions que les médecins doivent retirer, un Rav devraient être consultées.

A temporaire d'obturation dentaire, mis en avant le permanent, celui qui restera moins de quatre semaines ou qui a besoin d'un médecin de l'enlever, n'est pas considéré comme un objet

intermédiaire. Les dents permanentes faux que compenser la perte de dents tombées ne sont pas un Hatsitsah. Dans le cas des accolades Toutefois, un Rav devraient être consultés pour savoir quoi faire dans chaque cas particulier.

Henna Partie

Peinture, encre, l'iode et les couleurs qui ont la cohérence sont Hatsitsah, une substance intermédiaire et doit être retiré.

Dans le cas du henné, il est préférable que la mariée elle-même plonger dans le Mikvé avant la partie.

Toutefois, si cela n'est pas possible, elle doit se laver le henné et de se débarrasser de toute substance. Le résidu incompatibles alors pas être un Hatsitsah

Différents temps d'immersion et comment se comporter dans chaque cas,

vendredi soir: Quand la nuit tombe de l'immersion dans la nuit de vendredi, le Shabbat, la femme doit faire tous les préparatifs alors qu'il fait encore jour. Elle ne doit pas attendre jusqu'à ce qu'il soit presque à l'heure de l'éclairage des bougies, afin de ne pas précipiter ses préparatifs. L'immersion doit être la nuit. Si nécessaire, une femme peut se plonger de temps d'allumage des bougies et, tant qu'elle arrive à la maison quand la nuit déjà.

Motsae Shabbat: Quant à samedi soir, si son immersion tombe la nuit après le Shabbat, car elle ne peut pas se préparer pendant la journée de Shabbat, elle devrait le faire la nuit, avant son immersion. En tout cas, c'est une coutume louable de se laver soigneusement les vendredi après-midi et de poursuivre les préparatifs du samedi soir. Elle devrait également se coiffer avant l'immersion.

Lorsque Motsae Shabbat est un Yom Tov: Si l'immersion est la nuit après le Shabbat, et c'est un Yom Tov, une fête religieuse, et un moment où elle ne peut pas se préparer, elle doit alors faire tous les préparatifs vendredi après-midi. Elle doit nouer ses cheveux d'une manière qui va l'empêcher de tangling. Then nouveau samedi soir, avant l'immersion, elle doit se laver entre ses cuisses et dans tous les autres domaines en sueur à l'eau chaude. Elle sera ensuite elle-même pour examiner toutes les substances étrangères, et ensuite se plonger.

vendredi soir, après Yom Tov: Si les deux jours de Yom Tov automne le jeudi et le vendredi soir, et le moment de son immersion dans la nuit de vendredi, elle doit le faire tous les préparatifs, le mercredi et doit nouer ses cheveux d'une manière qui permettra d'éviter il de s'emmêler. Elle doit alors se plonger dans la nuit de vendredi.

Pour les mentionnés ci-dessus à laver et à tout autre moment qu'elle souhaite prendre un lavage partiel sur Shabbat ou Yom Tov, elle utiliser du savon liquide et d'eau chaude maintenue d'avant Shabbat ou de l'eau froide, elle doit être prudent pour ne pas presser l'éponge, ou les cheveux de son corps.

CHAPITRE IV

Lois en matière d'immersion

Après la femme compte sept journées de nettoyage, à la veille du huitième jour, elle se plonge dans un Mikvé cachère.

Une femme menstruellement impure ou d'une femme après l'accouchement ne peut pas se débarrasser de son impureté, jusqu'à ce qu'elle plonge. Même si de nombreuses années se sont écoulées depuis son flux menstruel dernière, elle reste impure jusqu'au soir, elle plonge bien même dans un Mikvé.

Quand la femme se plonge, la présence d'un préposé ou d'une autre femme est nécessaire pour s'assurer qu'aucune partie de son corps ou même un cheveu séjourne hors de l'eau pendant l'immersion. Cela rendrait le malade immersion. Quand personne d'autre n'est disponible, le mari peut faire en sorte que les cheveux entrent dans l'eau.

Les femmes qui ont une condition d'oreille et le médecin ne fait absolument pas leur permettre d'obtenir leurs oreilles humides, peuvent préparer leurs oreilles pour l'immersion, après l'agent de Mikveh mouille les mains dans le Mikvé, elle peut couvrir soigneusement les oreilles de la femme pendant l'immersion.

La bénédiction avant l'immersion

Quand elle se déshabille et est toujours vêtue de son sous-vêtement ou une serviette, et de préférence pas une robe, elle récite:

"Hatvilah Ata Hachem Barouch Elokenou Melech Haolam Asher Bemitsvotav Vetsivanou Kideshanou Al. Elle enlève ensuite ses vêtements et plonge.

Elle peut aussi réciter la bénédiction au lieu après qu'elle se plonge dans l'eau jusqu'au cou. Si l'eau est claire, elle devrait le flouer avec ses pieds afin d'éviter de voir la partie inférieure de son corps.

Toutefois, la coutume ashkénaze est de réciter la bénédiction de l'eau de la manière suivante: elle se plonge une fois, récite la bénédiction et plonge à nouveau. Certains séfarades ont pris sur eux d'adopter cette coutume.

Chaque fois qu'une femme se plonge, elle doit réciter la bénédiction, si elle est devenue impure par un flux de sang, ou par un Ketem. Le jour du shabbat (vendredi soir), il est permis de faire Tvila et de réciter la bénédiction ainsi.

Les moyens d'immersion

La femme ne doit ni se plonger permanent rigide ni trop plier, de sorte qu'aucune partie de son corps est couverte par une autre partie. Au contraire, elle doit se plier légèrement vers l'avant alors que ses bras et la propagation des membres, comme quand elle marche. Toutefois, elle n'a pas à les répandre loin de son corps. Elle peut fermer les yeux ou la bouche, mais elle doit veiller à ne pas les fermer trop

serré.

Elle ne devrait pas se tenir debout sur un ustensile ou dans un lieu déséquilibrée, parce que sa peur de tomber peut l'empêcher de plonger correctement. De même, elle ne devrait pas le faire dans un endroit où les gens peuvent passer, car cela lui ferait de se dépêcher et ne pas faire attention à la façon dont elle se plonge.

Quand elle sort de sa Tevila, elle doit veiller à ce que la première personne qu'elle voit est un ami très cher, un membre de la famille ou le préposé Mikveh, et ne regarde rien Tame premier impure.

Une femme ne devrait pas effectuer l'immersion dans la journée, même si c'est pendant le huitième jour. Toutefois, si elle a peur d'aller à la Mikveh la nuit parce que c'est un quartier dangereux, ou elle est préoccupée par le temps exceptionnellement froid, elle peut consulter un Rav. Toutefois, le septième jour, elle n'est certainement pas autorisée à exercer ses Tvila.

Une femme doit agir avec modestie et ne pas laisser les gens savent quand elle se rendra à la Mikveh. Si son mari est en ville, c'est une Mitsva pour une femme de se plonger immédiatement après ses sept jours de la propreté, sans plus tarder: si elle veut reporter la Tvila à une date ultérieure, ce ne peut être fait avec le consentement de son mari.

CHAPITRE V

Conduite des époux pendant la période Nidda

Dans les lois suivantes, les hommes et les femmes, devraient être plus prudents avec les lois qui les touchent le plus, afin de ne pas venir au péché. Ils doivent apprendre comment se comporter les uns avec les autres et de maintenir une distance appropriée.

Séparations

Il existe quatre niveaux de raisons pour les séparations:

- 1) La Torah dit d'une personne ne devrait pas toucher à un état de Nidda.
- 2) Il ya certaines situations qui pourraient conduire à la cohabitation.
- 3) Il ya certains comportements qui ne sont pas autorisés car ils pourraient donner lieu à toucher.
- 4) Il ya certaines situations qui pourraient amener une personne à réfléchir à l'acte lui-même.

Un mari ne doit pas approcher sa femme les jours suivants:

- Les jours de la menstruation.
- Les jours de la malpropreté causée par trouver un Ketem.
- Les sept jours qui précèdent l'immersion propre de la femme dans le Mikvé.
- Les jours supplémentaires à la suite du report, pour une raison ou une autre, de son immersion.

Le couple doit éviter toutes les situations qui donnent un sentiment de la proximité ou l'amour, de peur qu'ils viendront au péché. Pendant ce temps, ils sont reliés entre eux par des moyens non physiques, et de développer leurs relations sur un niveau spirituel et émotionnel.

Ils ne peuvent se toucher que ce soit. Ils ne peuvent rien contre les uns aux autres, même quand l'objet est long, ils ne peuvent rien jeter les uns aux autres. Il faut poser la question alors que l'autre peut le ramasser. Lors d'une Brit, quand le mari et la femme sont Kvaters, cette Halakha est un problème lors de la remise d'un bébé à l'autre.

Un enfant plus âgé qui peut se pencher en avant par lui-même peut être remis. S'il n'y a pas d'autre moyen de porter une lourde voiture jusqu'à l'escalier, et c'est une extrême nécessité pour la soulever, puis l'on peut effectuer avec son conjoint.

Le mari et la femme ne peut pas dormir dans le lit même quelle que soit sa taille. La même règle s'applique même si ils sont chacun dans leur habillement et de literie et ne touchent pas les uns les autres. Ils ne peuvent pas dormir sur deux lits séparés qui se touchent. Un mari ne peut pas s'asseoir sur le lit de sa femme, même quand elle n'est pas présente dans la salle, et il peut certainement pas mentir à ce sujet. Elle, cependant, n'est autorisé à s'asseoir sur son lit, mais pas se coucher sur elle, en sa

présence. Ils ne peuvent pas s'asseoir sur un banc que les roches ou se balance à moins que quelqu'un d'autre se trouve entre eux. Si le banc est si lourd qu'il ne bascule pas, ils peuvent s'asseoir dessus sans une tierce personne, tant qu'ils ne touchent pas les uns les autres. Ils ne peuvent Voyage ensemble sur un voyage d'agrément dans un petit bateau ou en voiture. Si le voyage est pris pour un but nécessaire, ils peuvent accompagner les uns des autres. En outre, ils peuvent monter dans une voiture ou un bus, même pour un voyage d'agrément, puisque les sièges sont fixes et ne secouez pas considérablement. Ils peuvent aller se promener ensemble.

Un mari ne peut pas regarder les parties du corps de sa femme qui sont habituellement pas couverts. Une femme dans un état de Nidda peut s'embellir afin de ne pas regarder déplaire à son mari. Un mari ne peut pas écouter attentivement quand sa femme chante alors qu'un état de Nidda. Même lorsqu'il n'ya pas un état de Nidda, un mari ne peut pas entendre son chant épouse alors qu'il est d'apprendre ou de prier. Une femme ne peut pas chanter à une table de Shabbat s'il ya des étrangers présents.

Lois concernant les repas

Mari et femme ne peut pas manger le même plat individuelles et ne peuvent manger à une table de la manière habituelle, à moins que l'une des conditions suivantes sont implémentées:

- Placer un objet reconnaissable entre eux, ne retrouve habituellement pas à la table, ou un pain dont ils ne sont pas manger ou une bouteille à partir de laquelle ils ne sont pas potable.
- Modification de leurs sièges à la table. ,
- Restauration sur napperons ou des nappes distinctes si elles n'ont pas l'habitude de les utiliser.
- Manger avec les étrangers présents à la table.

Le mari doit s'abstenir de boire les restes de la Coupe de sa femme ou de manger ses restes. Si quelqu'un d'autre mange ou boit de leur part entre les deux, ou si ces restes sont transférés d'un plat à l'autre, il est permis de le faire même si l'aliment a été retourné à l'antenne d'origine. S'il n'est pas au courant que ces restes sont les siens, il peut les manger. Si la femme mange ou boit et quitte la maison temporairement, il peut avoir ses restes si elles ne peuvent pas être identifiés comme étant le sien.

Une femme, cependant, est autorisé à manger ou à boire à partir de restes de son mari. Une femme est autorisé à mettre la table pour son époux et tous les préparatifs nécessaires pour les repas. Toutefois, elle ne peut lui fixer une boisson comme le vin ou d'alcool. Elle ne peut le préparer en sa présence, ni le placer en face de lui. Au contraire, elle devrait le mettre un peu plus loin de lui sur une chaise, le donner à quelqu'un d'autre à la main à son mari, elle posa sa main gauche, ou faire tout autre changement dans la manière de servir. Quand il n'est pas présent, la femme peut mettre la boisson dans son lieu habituel. Le mari, ainsi, ne peuvent fixer sa femme un verre en sa présence.

En servant des boissons plaine comme la soude, de jus, et de l'eau, qui ne présentent pas de proximité, on peut les préparer à l'autre en face de l'époux.

Une femme peut faire le lit de son mari comme elle ne habituellement, même en sa présence, car cela

entre dans le domaine des tâches, plutôt que de l'affection. Toutefois, la literie et les décorations qu'ils utilisent pour des occasions spéciales ne peuvent être préparées en face de lui.

Elle ne peut pas verser de l'eau, chaude ou froide, sur lui pour se laver le visage, les mains ou les pieds, même quand elle se garde bien de le toucher.

Les femmes qui sont à l'état de Nidda (impureté menstruelle) sont autorisés à aller à la synagogue pour prier et dire toutes les bénédictions. Pour ceux qui ont la coutume de s'abstenir d'aller à la synagogue pendant le flux réel, ils peuvent suivre cette coutume, à moins ils ont besoin pour participer à des moments importants. Toutefois, à tout moment, ils doivent s'abstenir de regarder ou de toucher un Sefer Torah ou de conclure un cimetière jusqu'à ce qu'ils plonger dans le mikveh, le bain rituel.
Les lois relatives à la maladie

Si une femme ou le mari est malade, ils devraient embaucher de l'aide pour assister les malades, un homme pour le mari et une femme pour la femme. S'ils ne peuvent pas se permettre d'embaucher quelqu'un pour prendre soin d'eux, il est possible de faire preuve d'indulgence dans les lois précédentes des séparations, tant qu'il n'y a pas de toucher réelle. par exemple, des gants. Il est recommandé, cependant, que l'on demande à un Rav d'orientation pour répondre à leurs besoins dans ces circonstances.

CHAPITRE VI

Times possible, la période peut venir

Certaines femmes ont une période régulière, qui se produit à la même date chaque mois. Pour d'autres, il se produit à des intervalles égaux. Si la femme n'a pas fixé de temps réguliers, elle doit être attentive à suivre les lois de séparations Havesset Onat (Voir ci-dessous) à ces deux moments différents, tout en s'attendant à la fois sa période fixée à la date mensuel et la date d'intervalle. Que ce soit ou non la femme a une période régulière, elle doit agir en conséquence le jour où elle s'attend à ce que sa période, comme mentionné précédemment. Une femme qui est irrégulière et n'a aucune idée du moment où elle obtiendra son époque, doit observer une troisième fois trente jours après sa dernière période. C'est ce qu'on appelle Ona Benonit. Toutefois, pour ce temps supplémentaire, elle devrait discuter de ses cycles avec son Rav depuis à plusieurs reprises qu'elle ne s'applique pas et beaucoup tenir poskim qu'il n'a pas à être respectées.

Quand une femme va pour un long voyage en avion, il peut influencer sur son compte, et elle devrait discuter des implications avec un rabbin.

Comment fait-elle établir sa date par mois?

"Vesset kviat"

Une femme dont la période ont eu lieu un certain jour du mois par exemple, le 21 ou le 25, doit suspecter l'arrivée de sa période à la même date le mois suivant. Elle n'est pas permis à son mari pour que l'ensemble Ona, un laps de temps du matin au soir ou de nuit, jusqu'à ce matin concernant ce particulier Halacha, la journée commence à l'aube et se termine avec l'apparition des étoiles. Nuit commence alors et se termine à l'aube suivante, et non pas avec le coucher et le lever du soleil. Si elle menstrué à la même date pendant trois mois consécutifs, elle a ainsi établi sa période fixe ordinaire. Ceci s'applique uniquement lorsque, à tous trois fois elle a eu lieu pendant la journée ou pendant la nuit. Toutefois, si l'on s'est passé pendant la journée et deux la nuit, ou une nuit et deux pendant la journée, elle n'a pas fixé son Vesset.

Les lois de séparation au cours du moment où une femme attend son Période (Onat Havesset)

Certaines femmes menstruées à un moment connu réguliers, chacun selon son cycle. Une femme qui a un Kavua Vesset (une période qui survient à un moment fixe) est permis à son mari à tout autre moment, sans autre examen. Les circonstances qui déterminent une Kavua Vesset, une période déterminée, ont été expliquées ci-dessus.

Au cours de l'heure prévue de son époque, une femme n'est pas permis à son mari pour une Ona. Si elle perçoit généralement le sang pendant la journée, elle n'est pas autorisée pour cette journée, même si sa période arrive à la fin de la journée. Elle est permis, toutefois, que la nuit suivante et la nuit précédente. De même, si sa période commence généralement la nuit, elle n'est pas autorisée pour cette nuit. Elle est permis, cependant, la veille et le jour suivant.

Si elle n'est pas au courant quant au moment où a commencé sa période, et a découvert son arrivée dans la nuit mais il n'est pas sûr que cela a commencé au cours de la journée, elle peut supposer qu'il est arrivé au moment où celui-ci et, par conséquent, elle considère qu'il serait d'avoir commencé dans la nuit. La même chose s'applique quand elle se réveille le matin et elle ne sait pas quand le débit a commencé, ce Ona Ona est un jour. Seuls cohabitation est interdite. Toutefois, il est recommandé que le couple de s'abstenir accolades et embrassades. Le reste de la séparations une Nidda normalement observer, comme mentionné plus haut, ne sont pas applicables. Si celui qui suit attentivement ces lois, Hashem sera le protéger et le bénir avec ses enfants.

Pendant le laps de temps, elle s'attend à être menstruée, qui est de l'ONA, une femme doit elle-même d'examiner une seule fois. Si elle n'a pas procédé à cet examen au cours de la journée, elle peut le faire après l'ONA. Cet examen est semblable à celles qu'elle mène au cours des sept jours de la propreté: Il faut insérer le tissu en profondeur dans l'examen et sur les côtés internes. Si la durée prévue est une fixe, elle n'est pas permis, jusqu'à ce qu'elle se penche. Si ce n'est pas une période déterminée et elle ne se sent pas toute activité menstruel ou un flux de sang, elle est admise sans examen.

En tout autre temps, quand elle sait très bien qu'elle ne verra pas de sang, elle ne devrait pas vérifier à tout pour qu'il n'y ait pas de doute et de la séparation inutile.

Quand un vide période mensuelle fixe?

Si une femme menstruée à une date différente de sa dernière période, elle doit s'attendre à sa période de se produire sur sa date mensuel régulier et à la nouvelle date. Si ce jour arrive, et elle ne perçoit pas de sang, elle doit s'attendre à être menstruée à nouveau sur sa date mensuel régulier et à la nouvelle date. Elle suivra cette tendance pour les trois mois. Toutefois, si elle menstruée à la même date de nouvelles pendant trois mois consécutifs, elle a ainsi mis en place sa nouvelle période fixe et régulière, elle n'a pas à respecter sa date régulière précédente.

Si sa période régulière est basée sur une date par mois, et il a été changé une fois à un autre jour, c'est à dire, elle voit ses règles généralement sur le premier jour du mois, mais a été retardée jusqu'à ce que le troisième, le mois suivant, elle n'est pas admissible sur le premier et le troisième, comme il est expliqué dans les lois des périodes irrégulières.

Comment fait-elle établir sa date fixée intervalle?

Si, par exemple, elle voit ses règles vingt jours après le début de sa période précédente, elle doit s'attendre à être menstruée à nouveau vingt jours plus tard. Ce jour-là, elle n'est pas permis à son mari. Si elle voit ses règles quatre fois à trois intervalles égaux, elle a ainsi établi sa période à intervalles fixes

Une fois qu'une femme a créé sa période, qu'il s'agisse d'une date fixe ou un intervalle fixe, elle observe que le jour où elle s'attend à ce que son arrivée soit à la date ou la date par mois d'intervalle, à moins qu'il ne soit éliminé par une procédure que nous expliquerons plus tard.

Si elle ne menstruations pendant trois mois ou exactement dix jours, elle n'a pas à se préoccuper de dates passées établie.

Dans le cas des périodes d'intervalle, si une femme voit ses règles en général tous les trente jours, et elle le fait une fois, après trente-cinq jours, le mois suivant, elle n'est pas admissible de chaque jour: les trente jours à partir du début de sa période précédente, car il est son intervalle régulier fixes, et à trente cinq jours, conformément à la loi des périodes irrégulières.

Une femme peut établir deux périodes dans un mois. Si elle voit ses règles sur le premier et le quinzième jour du même mois, le mois suivant, elle ne sera pas admissible sur le premier et le quinzième.

Si une femme prend des pilules pour contrôler ses règles, elle doit observer que les jours que le médecin lui dit que sa période pourrait venir. L'utilisation de pilules, régulières ou un traitement hormonal substitutif, devraient être examinés avec un Rav.

Quand un vide période déterminée intervalle?

Si une femme menstruée trente jours après sa dernière période, puis vingt-cinq jours plus tard, elle eu ses règles, elle doit s'attendre à sa période de se produire vingt-cinq jours après sa dernière période. Si jour qui arrive, et elle ne perçoit pas de sang, elle doit s'attendre à avoir leurs règles cinq jours plus tard soit trente jours après sa dernière période. Tant que trente jours entre les périodes ne sont pas écoulés, l'intervalle de trente jours n'est pas nulle. Toutefois, si elle fixe un nouvel intervalle et ses règles à trois intervalles plus rapprochés que les trente jours, elle n'a pas à respecter le délai de trente jours. (Bet Meir) Mais si elle voit sur la trente et unième, ce qui est un intervalle plus long, même quand elle n'est pas à vous soucier de l'intervalle de trente jours plus.

Le Benonit Ona Ona est un plus à garder. Il s'agit d'une moyenne Ona qui vient trente jours après la dernière période. Cependant, certains soutiennent que c'est le même jour que la date Ona.

La règle générale à suivre pour tous les Juifs craignant Dieu consiste à garder un calendrier lunaire juif dans lequel un document exact devrait être d'indiquer la date de la période, le jour ou la nuit elle a eu lieu, et combien de jours se sont écoulés entre le début d'une période à l'autre. Cette tenue des dossiers permettra à un mari et la femme de garder les lois de l'ONA de son Vesset, sans aucune incertitude.

Les types de cycles menstruels existent également. Cependant, ils sont rares:

La période de week-fondé (Vesset HaShavua):

Une période qui arrive tous les trois ou quatre semaines à une date déterminée de la semaine par exemple, toutes les trois semaines, le lundi, trois fois de suite. S'il arrive une quatrième fois, il obtient les lois de la période intervalle fixe.

La période d'alternance (Vesset Hassirug):

Quand une femme menstruée tous les deux mois, ou après un nombre constant de mois, elle a une période d'alternance. Il est établi en tant que régulier, alternant période qu'après trois fois de

suite. Jusqu'à ce qu'elle soit établie, elle doit observer la même date, elle menstruée le mois précédent, ainsi que la date d'intervalle, comme les femmes ayant des cycles irréguliers. Par exemple, si elle voit ses règles sur le premier de Nissan, elle observe le premier Iyar que sa date de menstruation possible. Si elle saute Rosh Hodesh Iyar et elle voit ses règles, le premier du mois de Sivan, elle doit observer la première de Tammuz. Si elle ne perçoit pas de sang sur le premier de Tammuz, elle n'a pas à observer le premier de l'Av. Si elle ne Cependant, obtenir sa période sur le premier de Av, elle établit un Siruguim Vesset, une période d'alternance, à une date fixe tous les deux mois. Il deviendra un Vesset Lesirugin Kavua si cela se produit trois fois.

Cette méthode pourrait être appliquée à une attente de plusieurs mois ainsi jusqu'à ce qu'elle établit son nombre constant de mois entre les deux.

La période de date-modèle:

Une période qui arrive à une date différente chaque mois, mais dans un schéma reconnaissable, jamais moins de vingt-cinq jours à compter de la dernière période. Exemple, le 26, le 27, le 28.

La période d'intervalle-modèle:

Une période qui arrive à différents intervalles, mais dans un modèle reconnaissable.

Les symptômes physiques liées à une période

Pour certaines femmes l'arrivée des règles est lié à certaines activités physiques. Si une femme saute ou exerce une lourde charge que les résultats de la menstruation, elle doit s'attendre à tout moment sa période, elle est impliquée dans ces activités. Toutefois, ce n'est pas considéré comme une période déterminée.

De plus, certains symptômes physiques tels que le bâillement ou les éternuements peuvent précéder sa période. consommation de certains aliments peut provoquer une femme d'avoir des règles aussi. Aussi, il ya certains sentiments de l'ouverture de l'utérus qui viennent avec le début de la période La femme doit apprendre à les reconnaître. En règle générale, elle doit s'attendre à ses règles après l'un des symptômes ci-dessus physique ou après avoir mangé certains aliments, ce qui cause sa période d'arriver. Par conséquent, une femme pubère qui en raison de facteurs internes ou externes, doivent consulter un Rav qui l'aidera à fixer son cycle ou l'éliminer et de déterminer les jours, elle sera ou ne sera pas admissible.

Voyager:

Voyager affecte parfois la période et le nombre des jours de Nidda. Pour compter un jour, elle prendra en considération le lever du soleil et le coucher du soleil indépendamment de la durée de la journée.

CHAPITRE VII

Enceintes, les femmes qui allaitent et les femmes âgées.

Au cours des trois premiers mois de grossesse d'une femme est de se comporter dans le Halakhot comme elle le faisait auparavant. Si elle avait une période régulière, elle devrait-il attendre de sa date désignée pendant les trois premiers mois, même après qu'elle a cessé ses règles le premier mois. Si elle avait une période régulière d'intervalle, depuis qu'elle a cessé ses règles le premier mois, elle n'a pas de soupçonner plus depuis qu'elle doit menstruations premier à être en mesure de soupçonner un intervalle

Trois mois après la conception, il est généralement établi que la femme est libre de ses règles. De même, elle est considérée comme indemne d'activité menstruelle pendant vingt-quatre mois après l'accouchement. Pendant ce temps, elle est à considérer ses règles comme une période irrégulière, même si elle peut avoir eu un Vesset, Kavua une période déterminée, avant sa grossesse. Par conséquent, elle doit respecter sa période à la même date que le précédent, même si elle menstruée trois fois d'affilée à la même date, et a dévié de la norme qu'une seule fois, son Vesset Kavua devient nul et elle a pour ne garder que le jour ou l'intervalle de la dernière période.

Vingt-quatre mois après l'accouchement, la date fixée qui existaient avant la conception demeure un facteur déterminant et elle doit donc s'attendre à être menstruée, à cette date.

Cas concret:

Au cours des trois premiers mois de la grossesse d'une femme qui avait une période mensuelle régulière, ou une période régulière intervalle avant la grossesse relève le jour où elle s'attend habituellement ses flux d'arriver, même si elle n'a pas ses règles. Pour une période régulière d'intervalle, elle fait observer que la date désignée pendant le premier mois seulement. Si elle voit ses règles à une date différente, plus courte que l'intervalle précédent, elle doit encore compter le même intervalle et respect de cette date. Si elle voit ses règles trois fois de suite à des dates différentes, sa période régulière intervalle est nulle. Elle n'a pas l'attendre sur le quatrième mois.

Trois mois après la conception, elle n'a pas à se préoccuper de son ancien, période régulière. Si elle voit ses règles à tous à partir de ce moment, même si elle fait trois fois de suite le même jour, elle observe que la date ou le jour de l'intervalle de la période précédente, comme la loi d'une période irrégulière dicte. En ce qui concerne la règle de l'intervalle qui la concerne, elle observe que l'intervalle entre les deux dernières périodes et dans l'autre, comme dans le cas en ce qui concerne l'irrégularité des cycles d'intervalle.

Pendant vingt-quatre mois après l'accouchement, période d'une femme est considérée comme irrégulière. Après cette période, elle commence à observer une fois de plus, la période mensuelle régulière, elle a mis en place avant sa grossesse. La règle s'applique intervalle, ainsi, après vingt-quatre mois. Elle ne l'applique pas, cependant, jusqu'à ce qu'elle voit ses règles une fois. Par la suite, elle est capable de compter l'intervalle approprié.

Les femmes qui allaitent à des périodes irrégulières ne vous inquiétez pas à observer les dates de la dernière période. Si elle ne menstruations après un mois, elle n'a pas à s'inquiéter non plus.

Quand une femme plus âgée passe par trois périodes de temps moyennes, c'est-vingt-dix jours, sans règles, à proximité de la ménopause, elle est libre de malpropreté menstruel. Elle n'a pas à s'inquiéter sur le cycle de première série. Chaque fois que son flux menstruel arrive, après cela, elle en tiendra compte irrégulière. Toutefois, si une fois de plus, elle voit ses règles régulièrement pour trois fois consécutives sur le même jour, elle a été utilisée, ou bien après les mêmes intervalles, elle est de nouveau considéré comme ayant une durée déterminée. En outre, si elle voit ses règles trois fois de suite à tout moment, elle est une fois de plus halachiquement comme toutes les autres femmes en ce qu'elle doit s'attendre à son périodes régulières.

CHAPITRE VIII

Couleurs de taches de sang, Ketamim.

Taches de sang d'une couleur qui est semblable à rendre rouge ou noir d'une femme impure. Brown ou de l'or, rougeâtre ou noirâtre doit être examiné par une autorité rabbinique .. Chaque fois que se pose le moindre doute, qu'il s'agisse d'un Ketem ou une tache trouvé sur la toile d'examen, une femme n'est pas autorisée à décider d'être indulgent ou sévère avec elle-même. Elle doit consulter une autorité rabbinique qui est compétente pour différencier les diverses propriétés des teintures et des circonstances ainsi que dans les lois de Nidda. Les femmes qui s'abstiennent de consulter un Rav à la honte et de prolonger leurs jours sont impures commettre un péché grave.

Toutefois, blanc, vert ou jaune pure sont rituellement propres couleurs

Difficile conception

Les femmes qui n'ont pas été en mesure de concevoir après avoir été marié pendant trois à cinq ans parce que leurs jours fertiles coïncident en quelque sorte avec leurs jours Nidda devrait sans tarder des consultations avec une autorité rabbinique pour savoir comment le calendrier pourrait être adapté.

Types de sang

Tout le sang, sec ou humide, ou toute substance qui quitte l'utérus, même si minute, ce qui a interdit les caractéristiques, rend une femme impure, Nidda.

Comment une femme Devenir Nidda?

Il ya trois façons de devenir un état de Nidda.

A) Une femme voit du sang utérin d'une quantité, même les moindres montant, peu importe si elle perçoit de la manière habituelle de sentir l'ouverture de l'utérus.

B) Le saignement est perçu sans un sentiment d'un flux ou même par trouver une tache de n'importe quelle taille sur le tissu examen.

C) Une tache de sang se trouve sur le corps ou sur les vêtements dans une zone qui aurait pu être atteint par le sang de l'utérus. Cette tache est appelé Ketem. Toutefois, un Ketem rendra une femme Nidda que si la superficie totale est légèrement supérieure à un Griss, qui est l'équivalent en taille à un nickel ou à un cercle de 20 mm de diamètre. (Voir Mil Tsédaka)

Par conséquent, chaque fois qu'elle trouve une tache, d'une surface totale légèrement plus grand qu'un Griss, elle devrait consulter un Rav, qui pourrait trouver son propre en fixant le statut de l'objet sur lequel il a été constaté.

Lors d'une visite chez le médecin, quand un médecin vérifie une femme et insère un instrument qui ouvre son sein, même si le sang ne se trouve, elle peut être souillé si le ventre ouvert plus de la largeur

d'un doigt. Par conséquent, une femme devrait s'assurer que ses visites chez le médecin soit au cours de sa non journées de nettoyage.

Halakhot Divers concernant une Ketem

Un Ketem a de nombreuses lois complexes qui déterminent si oui ou non une femme est rituellement impur. Par conséquent, si elle est mise en doute, elle doit consulter un Rav. Jusque là, elle devrait s'abstenir de se examen d'éviter de créer des problèmes inutiles et des doutes.

Le statut d'un Ketem dépend des circonstances suivantes

- a) Quelle est la taille de la tache est.
- b) Quand une tache se trouve sur un vêtement de couleur ou un vêtement de plusieurs couleurs, y compris les zones blanches.
- c) Que la femme a une plaie.
- d) si elle a été la manipulation de la peinture rouge ou de sang.
- e) Si elle ne peut attribuer la tache pour tout autre motif raisonnable.
- f) si elle sait où quelques gouttes sur son corps et un peu sur ses vêtements provenaient.
- g) si elle se sentait tout écoulement.
- h) si elle estime que cette tache à l'intérieur ou à l'extérieur de son corps.
- i) Comment nettoyer le tissu est sur lesquelles elle a trouvé la tache.
- j) Si elle a remarqué d'autres symptômes.

Étude de base sur Ketamim

Les lois de Ketamim ne s'appliquent que si la femme a examiné le vêtement où le Ketem a été trouvée avant qu'elle portait ou le linge avant de jeter sur elle et l'a trouvé à être exempt de taches. Toutefois, si elle ne l'avait pas examinée à l'avance, si le vêtement était neuf ou nettoyé et elle ne l'avait pas gardé dans un endroit exempt de la tache, les lois de Ketamim ne s'appliquent pas, par conséquent, elle est rituellement propre. Toutefois, si elle peut déterminer que les Ketem venu après le lavage ou le nettoyage de la toile, elle est impure.

Si elle trouve une Ketem sur un objet qui n'accepte pas toute impureté, elle est propre. Il s'agit de la terre ou tout autre objet relié au sol, comme le sol, un banc de ciment, une souche d'arbre, une baignoire, etc. (En cas de doute consulter un Rav.)

Si un Ketem se trouve sur un vêtement de couleur, ou sur un vêtement de plusieurs couleurs qui comprennent des zones blanches, elle est propre aussi longtemps que Griss de l'Ketem n'est pas dans la zone blanche. De même, si l'Ketem se trouve à deux distincts zones blanches qui sont reliés par un peu de sang sur la zone colorée, même si la taille combinée des taches est un Griss, elle est propre. Il est donc conseillé pour une femme de porter des vêtements de couleur sur les jours où elle est propre, à l'abri des complications qui Ketamim créer.

Si beaucoup de petites gouttes ont été trouvés sur un site, sur son corps, ou sur ses vêtements, tant qu'ils ne sont pas connectés, elle est propre, même si la surface totale dépasse un Griss, à condition

qu'aucun des taches personne atteint l' taille d'un Griss.

Si elle trouve une Ketem sur son vêtement extérieur, sur la chemise ou d'une zone de son vêtement qui n'auraient pas pu être atteint par le sang provenant de l'utérus, elle est propre. Toutefois, si elle trouve sur les mains ou les manches, elle est impure, car elle peut avoir éventuellement touché cette région. Si elle a été la manipulation coloration rouge, comme le jus rouge de certains fruits ou de sang de la viande fraîche, ou elle passe par un marché de la viande et a trouvé du sang sur ses vêtements, elle peut l'attribuer à ces situations et est donc propre. Si elle a une blessure sur le corps et trouve une Ketem, elle peut l'attribuer à la plaie, même si le Ketem n'est pas près de la zone blessée.

Si elle trouve une Ketem et ne sais pas si c'est du sang ou de la peinture, elle est impure.

Ketamim, même si elles sont déclarées impures, ne pas établir une date fixe. Ils ne sont pas Vesset koveah.

Lois relatives au sang dans l'urine

Une femme qui a trouvé du sang dans l'urine est considérée comme propre, puisque ce sang provient d'une hémorragie interne, elle a.

Une femme, qui a une blessure interne ou blessure dans la région vaginale et trouve une Ketem, peut l'attribuer à la plaie. Si elle se penche et trouve du sang sur le Bedika (examen de tissu), elle peut être propre si elle peut déterminer que le sang coule de la plaie.

Nous pouvons accepter l'avis d'un médecin fiable quant à savoir si ce sang est d'une blessure.

Une femme qui a une blessure alors qu'elle est un état de Nidda doit consulter un Rav pour obtenir des instructions sur la façon adéquate à elle-même d'examiner dans ces circonstances.

Si le temps de ses règles et arrive au lieu de voir un flux constant, il ya un léger saignement, comme elle aurait normalement saigner sa plaie, elle peut attribuer le sang comme venant de sa blessure. Si elle sait que le sang de sa blessure est différente en apparence que le sang de sa période et de ce qu'elle trouve est typique de son époque, elle ne peut attribuer le sang de la plaie.

Dans tous ces cas, une autorité compétente peut trouver sa Rav halachiquement propre. Par conséquent, elle doit consulter un Rav. Jusque-là, elle devrait s'abstenir de se examen d'éviter de créer des problèmes inutiles et des doutes.

CHAPITRE IX

Les lois relatives à une fiancée

Tous les nouveaux mariés doivent apprendre les lois de Nidda de sorte qu'ils ne seront pas, D.ieu ne plaise, de commettre un péché puni de disparition, Karet. La mariée doit apprendre, notamment, la manière appropriée de se examiner.

Une jeune mariée se prépare pour son jeu date du mariage doit compter sept jours de la propreté et de suivre toutes les lois concernant le port du blanc et des examens réguliers comme un état de Nidda serait. Ceci s'applique également dans le cas d'une femme plus âgée. Ce dernier peut cependant conclure dans la pureté n'importe quel jour elle le souhaite, sans attendre quatre jours menstruel des femmes impures faire avant de compter les sept journées de nettoyage.

Sang de l'hymen

One, qui épouse une vierge et effectue la mitsva de la première cohabitation, conclut l'acte, même s'il ya une émission de sang. Il se sépare alors immédiatement. Après l'acte, conclut-il, même si le sang ne se trouve, elle est considérée comme un état de Nidda Elle doit respecter toutes les lois de la séparation comme expliqué précédemment. Elle doit attendre quatre jours avant de faire un Tahara Hefsek, la conclusion de la pureté, et ensuite compter les sept jours de la propreté. Même ceux qui ont l'habitude d'attendre au moins cinq jours avant la Tahara Hester besoin d'attendre quatre jours seulement dans le cas d'une vierge.

Finale de la Loi sur les moyens qu'il effectue une pénétration complète. Il ne dépend pas de savoir s'il ya des émissions de sperme ou non. Tant que l'orgue est en elle, il n'a pas à se séparer de son. S'il n'y avait pas une pénétration complète, elle est encore tolérée aussi longtemps qu'ils ne savent pas que le sang est sorti. Toutefois, si le sang est émis après la pénétration partielle, elle est aussi considérée comme un état de Nidda.

Au moment de la cohabitation d'autre part, après qu'elle se plonge dans le Mikvé, elle n'a pas besoin de soupçonner le sang. Même si il ya une pénétration complète, elle continue d'être admissible tant qu'il ne sait pas que plus de sang a été émis. Il est conseillé de ne pas rechercher et vérifier le sang après la cohabitation seconde. S'ils trouvent le sang après la seconde fois, il convient de déterminer s'il est dans le sang de l'hymen ou de sa période, ou si elle peut être celui qui voit le sang de la cohabitation. Certaines épouses peut être nécessaire de faire certaines vérifications pour les trois premières cohabitations et ils devraient en discuter avec leur professeur.

Brides qui n'ont jamais été mariés et célibataires doivent se examiner à fond. Ils doivent toutefois veiller à ne pas se gratter. Ils doivent procéder en douceur jusqu'à ce qu'ils insérer le doigt entier, ou du moins la plupart de celui-ci.

Une épouse peut plonger dans le Mikvé (bain rituel) pendant la journée, à partir du huitième jour de la propreté et, même si les femmes mariées ne peuvent pas plonger dans la lumière du jour. En cas de

nécessité, elle peut se plonger sur le septième, au cours de la journée, si elle ne s'approche pas à l'époux jusqu'à la nuit.

Une jeune mariée est parfois un état de Nidda, soit dans une affaire où elle calculée de manière incorrecte et sa période pensé qu'elle serait rituellement propre au mariage, mais son flux menstruel est venu, ou dans le cas où ils avaient à se précipiter le mariage pour une raison quelconque à un moment quand elle était Nidda. Dans les deux cas, il est permis de célébrer le mariage et les cérémonies cycliques et réciter les sept bénédictions. Toutefois, le marié doit être dit avant la cérémonie de mariage qu'elle est un état de Nidda. En outre, un Rav devrait les orienter sur la façon dont ils doivent se comporter tout au long de la cérémonie de mariage.

Si la mariée est un état de Nidda, ou elle voit ses règles avant de cohabiter avec son mari, ils ne sont pas autorisés à être seul. La nuit, ils doivent avoir deux accompagnateurs, pendant les heures de sommeil. Pendant la journée, un accompagnateur est suffisant. S'ils dorment dans deux maisons différentes, sans chaperon est nécessaire. Un chaperon dans cette situation ne doit pas être un adulte et peut être un jeune d'au moins neuf ans. Ils peuvent aussi dormir où une famille est en résidence quitter leur chambre ouverte.

Ces lois s'appliquent également à un baccalauréat, un veuf ou une femme divorcée et une femme célibataire, veuve ou divorcée qui se sont mariés lors de la mariée était dans un état de Nidda.

CHAPITRE X

Lois concernant une femme après l'accouchement

Après l'accouchement, une femme est considérée comme impure menstruellement même si elle ne voyait pas de sang. Elle doit attendre jusqu'à ce qu'un médecin examine elle et trouve son saine et guérie, elle doit alors conclure dans la pureté et de compter sept jours de la pureté. Après sept jours de la pureté, elle doit se plonger dans le Mikvé. Elle est alors admissible à son mari. Après l'immersion, elle est comme toutes les autres femmes, tant qu'elle ne perçoit pas de sang. Il n'est pas nécessaire d'attendre quarante jours ou quatre-vingts comme on le pensait à la coutume. Les femmes, qui ont l'habitude d'attendre quarante jours pour un garçon ou quatre-vingts jours pour une fille avant de le plonger dans le Mikvé, devrait abolir cette coutume et tout au plus demander à un Rav s'il ya un besoin de Hatarat Nedarim (suppression des vœux).

Une femme doit essayer de planifier sa formation post-partum check-up lors de ses journées Nidda sorte qu'elle empêche jours supplémentaires de la séparation à la suite de l'examen interne. Il s'agit d'une suggestion important de suivre à tout moment qu'un tel examen est nécessaire.

Fausse couche

Une femme qui fait une fausse couche est de procéder comme une femme après l'accouchement, à tous égards halakhiques.

Elle doit attendre l'arrêt du saignement, ou au moins quatorze jours, y compris les sept journées de nettoyage, puis se plonger dans le Mikvé.

Femme en travail

Une femme en travail qui a atteint le point où elle ne peut pas marcher debout sans assistance, ou de ses eaux cassé, n'est pas permis à son mari et est considérée comme un état de Nidda, à tous égards. Une femme qui donne naissance doit dire "Hagomel" Merci à Hashem pour être sauvé du danger de la naissance. Elle peut le faire en face de dix hommes de la famille ou dans une synagogue tranquillement derrière la Synagogue Mehitza quand il ya une petite foule.

CHAPITRE XI

Le Mikvé

Il existe de nombreuses lois concernant les Mikveh. Par conséquent, chaque fois qu'un Mikvé est construit, il ne devrait être que sous la direction d'un rabbin connu comme un grand érudit de la Torah et un expert dans le domaine de Mikvé. Aussi, quand il ya des changements, petits ou grands, le rabbin doit être consulté.

Un Mikveh peuvent être fabriqués à partir de quatre sources principales d'eau, la pluie, les ressorts, les océans et les rivières en été. Cette eau doit verser directement dans le Mikvé. Toutes ces eaux doivent être rassemblées en un seul endroit encore debout. Dans l'hiver et la saison des pluies, les rivières ne devraient pas être utilisés.

L'eau du robinet ou l'eau tirée d'un puits, une source ou l'océan, ou la pluie transférés avec un conteneur pour le Mikvé, ne sont pas valides. Par conséquent, une piscine n'est pas casher pour l'immersion.

L'immersion peut être fait dans un océan ou d'une rivière qui provient de sources.